

Logement social

Les demandes de logement social s'effectuent via un formulaire unique afin d'harmoniser et de simplifier les procédures d'enregistrement. Un seul formulaire doit être déposé pour toutes demandes effectuées sur plusieurs communes situées dans un même département.

Effectuer une demande de logement social

Pour faire une demande de logement social, vous devez constituer un dossier comportant une copie d'une pièce justifiant de votre identité ou de la régularité de votre séjour en France.

[Faire une demande de logement social en ligne](#)

[Accéder à votre demande en ligne](#)

Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger le formulaire pour constituer votre dossier et le déposer dans un service d'enregistrement :

- Bailleur social
- Mairie
- Comité interprofessionnel du logement (CIL) d'Action logement, si le candidat est salarié d'une entreprise cotisante au 1%

Une attestation d'enregistrement vous sera envoyé sous un mois : elle vous indique votre numéro d'enregistrement et les pièces à apporter pour que votre demande soit instruite.

Si vous n'avez rien reçu un mois après le dépôt de votre demande, contactez le service ou vous l'avez déposée.

Service Logement

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 80](tel:0320127980)

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h15-12h/13h30-17h15 et accueil physique du lundi au vendredi : 8h15-12h

service-logement@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier

[Demande logement social \(.pdf - 526.36 Ko\)](#)